



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 décembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3627**

commune (s) : **Dardilly**

objet : **Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Lot n° 3 : plantations, mobiliers et serrurerie - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain**

Rapporteur : **Monsieur le Vice-Président Le Faou**

Président : **Monsieur David Kimelfeld**

Date de convocation de la Commission permanente : **jeudi 28 novembre 2019**

Secrétaire élu : **Madame Sarah Peillon**

Affiché le : **mardi 10 décembre 2019**

Présents : **MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.**

Absents excusés : **Mmes Bouzerda, Geoffroy (pouvoir à M. Le Faou), M. Suchet (pouvoir à M. Rousseau).**

Absents non excusés : **M. Vesco.**

Commission permanente du 9 décembre 2019**Décision n° CP-2019-3627**

commune (s) : Dardilly

objet : **Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Lot n° 3 : plantations, mobiliers et serrurerie - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2018-2817 du 18 décembre 2018, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'aménagement de l'Esplanade de la Poste à Dardilly pour le lot n° 3 : plantations, mobiliers et serrurerie.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2019-49 le 12 février 2019 à l'entreprise Green Style pour un montant total de 548 988,85 € HT, soit 658 786,62 € TTC.

Il est nécessaire de prendre en compte des aléas de chantiers et d'adapter le projet. Des fûts de bois qui devaient être récupérés par des particuliers, sont à évacuer et le fauchage supplémentaire sur la parcelle des futurs plots de construction C, D et G sur la période de 2 ans doit être réalisé.

Des gravats, encombrants et autres déchets ne provenant pas du chantier sont à évacuer, y compris la remise au propre des secteurs concernés.

Le risque d'effondrement d'un mur en pisé, délimitant le domaine public près du groupe scolaire, nécessite sa démolition. Une ganivelle doit être installée afin de mettre en forme un talus en terre végétale permettant la circulation piétonne au droit du groupe scolaire.

Cette modification du marché public n° 2019-49 d'un montant de 21 744 € HT, soit 26 092,80 € TTC, porterait le montant total du marché à 570 732,85 € HT, soit 684 879,42 € TTC, soit une augmentation de 4 % environ.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ladite modification du marché public, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la modification n° 1 au marché n° 2019-49 conclu avec le groupement d'entreprises AXIMA/SADE pour les travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste à Dardilly - lot n° 3 : plantations, mobiliers et serrurerie.

Cette modification, d'un montant de 21 744 € HT, soit 26 092,80 € TTC, porte le montant total du marché à 570 732,85 € HT, soit 684 879,42 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite modification du marché.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 25 juin 2018 pour un montant de 13 950 000 €HT en dépenses et de 7 291 422 €HT en recettes, à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) sur l'opération n° 4P06O2802.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au BAOURD - exercices 2019 et suivants - chapitre 011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 décembre 2019.